

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2011

Présents : MM. CASELLAS, ABADIE, CUXAC, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procuration : Mr DEPAULE à Mr CASELLAS

Absents: M.M. COLIN, GLEIZES-RAYA, LORENZO, PONS, SCHNEIDER, TISSOT.

Secrétaire de Séance : Mr LECLAIR Jean

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1) TAXE D'AMENAGEMENT :

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (art.L331-1 et suivants du code de l'urbanisme), il est institué la taxe d'aménagement qui sera mise en application à compter du 1 mars 2012.

Cette taxe se substitue à la T.L.E. (taxe locale d'équipement dont le taux actuel appliqué par la commune est de 3%), à la TDENS (taxe départementale des espaces naturels et sensibles) et à la TDCAUE (taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Ces deux dernières taxes, TDENS et TDCAUE, dont les taux respectifs étaient de 1% et 0,30%, seront remplacées par la taxe d'aménagement départementale au taux de 2,5%.

Le Conseil décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3%.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) CONTRAT ASSURANCE FLOTTE VEHICULES :

Dans le cadre d'une révision du contrat d'assurance « Flotte véhicules », une consultation a été effectuée auprès de trois compagnies d'assurance.

La C.A.O. réunie le 28/11/2011 a retenu l'offre de GROUPAMA SUD pour un montant de 3.115,00 € TTC, avec la garantie « Bris de machines » pour le véhicule *Tracteur Agricole CASE* d'un montant de 530,00 €

Cette proposition est adoptée.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) RESTAURATION EGLISE – TRANHCHE N° 6 – LOT N°2 (couvertures) AVENANT N°1 :

Cet avenant concerne la restauration du triangle calendrite *côté pignon est*.

Le montant du marché était de : 9.613,11 € HT

L'état des travaux en plus s'élève à : 631,51 € HT

Le nouveau montant de ce lot est ainsi porté à : 10.244,62 € HT

La C.A.O. réunie le 28/11/2011, a donné son accord.

Le Conseil valide cet avenant.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2012 AUPRES DU CONSEIL GENERAL et DU CONSEIL REGIONAL.:

Deux dossiers seront déposés auprès du CONSEIL GENERAL :

a) Réfection de voirie : d'un montant global de 105.831,40 € HT (travaux et honoraires). Sont concernées en partie, les voies suivantes : Camin de Bazalac, la Genesta, la Romengada, l'Espic, los Ametliers, lo Moral.

b) Groupe Scolaire : d'un montant global de 99.808,32 € HT.

- Aménagement du parking (travaux et honoraires) : 95.959,20 € HT

- Changement vitrages pour une classe du primaire : 3.849,12 € HT

Un dossier sera déposé auprès du CONSEIL REGIONAL :

Il s'agit de l'aménagement du « Cœur de village historique ». La réfection concerne les voies, *Barri Del Castel, Planal de la Comuna, La Font et Impasse La Font*.

Le projet de cette opération, honoraires compris s'élève à 111.303,39 € HT.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) S.Y.A.D.E.N : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE :

Le Syndicat Audois d'Energies propose un service aux communes dénommé « Conseil en énergie partagé : C.E.P. ». Ce service accompagne la commune dans toutes ses démarches touchant à la gestion et l'achat d'énergie ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions et de solutions techniques visant à réduire et maîtriser ses consommations énergétiques.

La commune demande à s'inscrire à cette opération.

6) VITICULTURE - LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION :

La Commission Européenne a décidé en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 01/01/2016.

Cette décision a, immédiatement, suscité une très vive opposition de toutes les organisations viticoles européennes, conscientes des conséquences dommageables d'une telle décision :

- Augmentation de la production et déséquilibre des marchés,
- Chute du prix de vente des producteurs,
- Délocalisation de la vigne des coteaux pauvres vers les plaines fertiles, etc.....

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (A.N.E.V.) est mobilisé pour s'opposer à une décision qui serait catastrophique pour les intérêts de la plupart des communes viticoles et a décidé d'agir auprès des instances nationales et européennes en faveur du maintien des droits de plantation.

Afin d'amplifier la mobilisation contre la décision de libéralisation, l'ANEV sollicite le soutien des communes.

L'ensemble des délibérations prises par les communes seront transmises par l'ANEV au Commissaire Européen chargé de l'Agriculture et au Président du Parlement Européen.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 20h00.